

**COMITE SYNDICAL
DU PETR PAYS D'ARGENTAN D'AUGE ET D'OUCHÉ**

Mardi 25 juin 2019 – 18h – Gacé

COMPTE-RENDU

Etaient présents : M. François CARBONELL, Mme Véronique CHABROL, M. Sébastien GOURDEL, M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Charles HAUTON, M. Michel LERAT, Mme Josette LASSEUR, M. Frédéric LEVEILLE, M. Daniel MARIE, Mme Marie-Thérèse MAYZAUD, M. Dominique NETZER, Mme Nelly NOGUES, M. Roger RUPPERT, M. Hubert SEJOURNE, M. Jean SELLIER, Mme Pascale STALLEGGER, M. Philippe VAN-HOORNE, M. Jean-Marie VERCROYSSSE, M. Gérard VIEL.

Etaient excusés : M. Laurent BEAUVAIS qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie VERCROYSSSE, M. Pierre COUPRIT, M. Bernard DABIEL qui a donné pouvoir à M. Daniel MARIE, M. François DREUX qui a donné pouvoir à Mme Nelly NOGUES, M. Pascal GADEYNE qui a donné pouvoir à M. Dominique NETZER, M. Philippe JIDOUARD, M. Jean-Pierre LATRON qui a donné pouvoir à M. Gérard VIEL, M. Pierre PAVIS, M. Jacques VAUQUELIN.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 19

Nombre de pouvoirs : 5

Mme Marie-Thérèse MAYZAUD est désignée secrétaire de séance.

1

Le Président, Jean-Marie VERCROYSSSE, accueille les membres présents, et fait part des excuses et des pouvoirs pour cette réunion.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 5 FEVRIER 2019

Compte-rendu adressé aux membres du Comité avec la note de synthèse.

Le Président propose d'approuver le compte-rendu de la dernière réunion du Comité Syndical qui s'est tenue le 5 février 2019.

En l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2019 – 06 – 01

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU PETR
--

Pour le vote du compte administratif, le Président Jean-Marie VERCROYSSSE, sort de la salle.

La 2^{ème} Vice-présidente, Marie-Thérèse MAYZAUD, présente le compte administratif.

Le document budgétaire, adressé aux membres, comprend une synthèse du Compte Administratif 2018 du PETR, ainsi que le détail des postes comptables (prévu et réalisé 2018).

Le compte administratif 2018 est présenté et détaillé en Comité Syndical :



FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		BP 2018	Réalisé 2018	
		1 171 299,10	418 759,77	
O11	Charges à caractère général	80 650,00	53 463,71	
O12	Charges de personnel et frais assimilés	279 850,00	273 994,68	
65	Autres charges de gestion courante	395 860,00	47 059,00	
67	Charges exceptionnelles	368 696,72	0,00	
O22	Dépenses imprévues	2 000,00	0,00	
O23	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	
O42	Opérations d'ordre - dotations aux amortissements	44 242,38	44 242,38	
RECETTES		BP 2018	Réalisé 2018	Reste à percevoir 2018
		1 171 299,10	535 715,46	360 326,97
70	Produits des services du domaine et ventes directes	21 121,11	47 614,92	25 326,97
74	Dotations et participations	1 001 728,52	482 848,02	335 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	1 980,09	0,00
O13	Atténuations de charges	0,00	3 272,43	0,00
OO2	Résultat de fonctionnement reporté N-1	148 449,47	0,00	0,00
O42	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
			Résultat de fonctionnement	Résultat avec c intégration des restes à percevoir
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2018			116 955,69 €	477 282,66 €
Résultat de clôture 2018 (avec report N-1)			265 405,16 €	625 732,13 €

INVESTISSEMENT				
DEPENSES		BP 2018	Réalisé 2018	Reste à réaliser 2018
		45 313,00	41 957,46	0,00
20	Immobilisations incorporelles	42 313,00	41 957,46	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
O20	Dépenses imprévues	3 000,00	0,00	0,00
OO1	Résultat d'investissement reporté	0,00	0,00	0,00
O40	Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	0,00	0,00
RECETTES		BP 2018	Réalisé 2018	Reste à percevoir 2018
		128 529,55	56 902,44	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	12 500,00	12 660,06	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
OO1	Résultat d'investissement reporté N-1	71 787,17	0,00	0,00
O21	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
O40	Opérations d'ordre transferts entre sections	44 242,38	44 242,38	0,00
			Résultat d'investissement	Résultat avec c intégration des restes à réaliser
Résultat d'investissement de l'exercice 2018			14 944,98 €	14 944,98 €
Résultat de clôture 2018 (avec report N-1)			86 732,15 €	86 732,15 €

RESULTAT GLOBAL 2018	Résultat global
Résultat de l'exercice 2018	131 900,67 €
Résultat de clôture 2018 (avec report N-1)	352 137,31 €

FONCTIONNEMENT			
Excédent de Fonctionnement N-1			
Excédent Fonctionnement 2017	148 449,47 €		
Affectation à l'investissement	- €		
Affectation à l'excédent reporté	148 449,47 €		
Reprise au 01/01/2018		INVESTISSEMENT	
		Résultat au 01/01/2018	
Excédent	148 449,47 €	Excédent	71 787,17 €
Déficit		Déficit	
Année 2018		Année 2018	
Recettes	535 715,46 €	Recettes	56 902,44 €
Dépenses	418 759,77 €	Dépenses	41 957,46 €
Résultat année 2018	116 955,69 €	Résultat année 2018	14 944,98 €
Résultat au 31/12/2018		Résultat au 31/12/2018	
Excédent	265 405,16 €	Excédent	86 732,15 €
Déficit		Déficit	

Le Compte Administratif présente un résultat de l'exercice 2018 de +131 900,67 € (-21 953,13 € en 2017). En intégrant les reports de l'année 2017, le Compte Administratif présente un résultat de clôture de l'exercice 2018 de +352 137,31 € (+220 236,64 € en 2017).

Il n'y a plus de restes à réaliser pour le SCOT à reporter en investissement pour 2019.

Les subventions restant à percevoir se montent à 335 000 € au 31 décembre 2018.

Après avoir entendu l'exposé de la 2^{ème} Vice-présidente et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité (le Président ne prenant pas part au vote) :

- **D'approuver le compte administratif 2018 du PETR, signé par les membres présents.**

DELIBERATION N° 2019 – 06 – 02

OBJET : DOSSIERS OCM (OPERATION COLLECTIVE DE MODERNISATION)

3

Le Président rappelle que l'Opération Collective de Modernisation (OCM) du commerce et de l'artisanat est toujours en cours. Les décisions d'attributions de subventions de cette OCM sont confiées à un Comité de Pilotage, réunissant, le PETR, les 3 CdC, le Département, la Région, et l'Etat, ainsi que les Chambres Consulaires.

Etat d'avancement :

Le Comité de Pilotage s'est réuni à 4 reprises.

68 dossiers ont été examinés.

64 dossiers ont été retenus.

31 dossiers sont terminés et payés.

5 dossiers terminés et contrôlés sont en attente de paiement.

La dotation initiale de l'OCM est de 435 032 €.

224 280 € ont été attribués.

110 002 € ont été payés (pour les 31 dossiers clos).

5 740 € de reliquats non consommés ont été récupérés.

Solde disponible de 216 492 €, soit 49,7 % de la dotation.

Le 4^{ème} Comité de Pilotage s'est réuni le 26 mars 2019.

Il a examiné 23 demandes de subventions, et a attribué 22 aides pour un montant total de 79 944 €.

Le Comité de Pilotage a fait passer le montant du plafond d'aide de 5 000 € à 10 000 €, afin d'avoir un effet plus incitatif sur les dossiers plus importants.

Afin que la Trésorerie d'Argentan puisse régler les mandats, les subventions doivent faire l'objet d'une délibération du Comité Syndical du PETR.

Les 23 dossiers examinés le 26 mars 2019 sont les suivants :

Nom	Dénomination / Enseigne	Commune	Activité	Aide
Franck PETIT	Ets PETIT	LA FERTE EN OUCHE	Vente, réparation matériel agricole	1 017 €
Stéphane LECHAT	AUTO SERVICE ARGENTAN	ARGENTAN	Réparation automobiles	1 076 €
Romain DELAFOSSE	L'EQUERRE - SARL Le Chasse Marée	VIMOUTIERS	Bar restaurant	1 736 €
Dominique VIGNOT	SARL GREEN LABEL MANAGEMENT	SAINT GERMAIN D'AULNAY	Conseil aux entreprises	2 826 €
Loïc LANOE	SARL DSF Mécanique	ST OUEN SUR ITON	Mécanique de précision	1 702 €
Audrey REGNIER	SAS SEMB	ST SULPICE SUR RISLE	Visite industrielle Manufacture Bohin	2 400 €
Dominique GUILMIN	SELLERIE 2000	ARGENTAN	Sellerie, garnissage	2 795 €
Elodie GENT	L'ARDOISE GOURMANDE	VIMOUTIERS	Restaurant	5 472 €
Elise MARAIS	CREATIF'S	VIMOUTIERS	Salon de coiffure	1 264 €
Guillaume ROLLAND	MAISON ROLLAND	RAI	Boucherie charcuterie	1 872 €
Fabien PRIGENT	La Cave du Presbytère	SEVRAI	Commerce de vins et spiritueux	4 159 €
Marie-Astrid DUBOIS	L'Ardoise Café	L'AIGLE	Bar brasserie	3 113 €
Xavier DE SAINT POL	SARL LES VERGERS DE NORMANDIE	LA GENEVRAIE	Verger cidricole	6 212 €
Didier DHALLEWYN	SARL Boulangerie Crulaienne	CRULAI	Boulangerie pâtisserie	10 000 €
Marc-Etienne MARAIS	ORNOBOIS	LA FERTE EN OUCHE	Menuiserie, ébénisterie	4 800 €
Chloé COUPRIT	Les Ciseaux de Chloé	RANES	Salon de coiffure	2 361 €
Claude VANDEVELDE	VDV Dépannages	GAUVILLE	Dépannage, électricité	1 190 €
Fabrice COUTURIER	Travaux Publics Aiglons (TPA)	L'AIGLE	Travaux publics	6 539 €
Sébastien LIENARD	Garage SEB AUTO	SEVRAI	Garage automobile	0 €
Hervé POUSSIN	Boulangerie POUSSIN	VIMOUTIERS	Boulangerie pâtisserie	9 634 €
François LE GUILLOU	SARL KOLB - LE GUILLOU	AUBE	Garage automobile	4 379 €
Hervé GUSELLA	Auberge du Valburgeois	STE GAUBURGE STE COL.	Hôtel restaurant	3 202 €
Vincent DUBU	Atelier du Bois de Rose	VIMOUTIERS	Menuiserie, ébénisterie	2 195 €
TOTAL 26/03/2019				79 944 €

Afin de gagner du temps dans le paiement des dossiers aux entreprises, et pour ne pas mettre en difficulté les trésoreries des entreprises qui ont obtenues une aide de l'OCM, il est proposé que le Président du PETR puisse être autorisé à attribuer ces aides OCM sur la base des décisions du Comité de Pilotage, à les notifier aux bénéficiaires, et à les mandater après contrôle sur place.

Comme le prévoit l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président peut recevoir délégation d'une attribution du Comité Syndical.

A chaque réunion du Comité Syndical, le Président rendra compte des éléments réalisés dans le cadre de cette délégation.

Cette délégation pourrait ainsi s'appliquer dès le prochain Comité de Pilotage qui a lieu le 8 juillet.

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- De valider les décisions d'attribution d'aides OCM prises par le Comité de Pilotage du 26 mars 2019, pour les dossiers inscrits dans le tableau ci-dessus,
- De déléguer au Président du PETR l'attribution et la notification des aides OCM aux bénéficiaires sur la base des décisions du Comité de Pilotage de l'OCM,
- D'autoriser le versement des aides aux bénéficiaires par le PETR, après contrôle de leurs travaux.

DELIBERATION N° 2019 – 06 – 03

OBJET : ETUDE PRE-OPERATIONNELLE OPAH (OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT) – DESIGNATION DU PRESTATAIRE

Le Président rappelle ensuite que lors du Comité Syndical du 5 février 2019, les membres ont approuvé le lancement d'une étude pré-opérationnelle pour la réalisation de futures OPAH, portée par le PETR pour le compte des 3 CdC, ainsi que le lancement de la consultation pour réaliser cette étude.

Les 3 CdC ont délibéré en février et mars 2019 pour confier au PETR la réalisation de cette étude et s'engager à mettre en place une OPAH par la suite.

Le PETR a élaboré un cahier des charges de consultation, en partenariat avec les CdC et la DDT (service de l'ANAH – Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat).

La consultation pour ce marché d'étude dans le cadre d'une procédure adaptée a été lancée sur le portail de dématérialisation des marchés publics le 24 avril 2019 (annonce légale Ouest-France 27-28 avril 2019).

La date limite de réception des offres était fixée au 27 mai à 16 heures.

Durant la consultation, 9 dossiers de candidatures ont été retirés.

A la clôture de la consultation le 27 mai, 1 seule offre a été reçue, celle de SOLIHA – Territoires en Normandie.

L'offre de SOLIHA se monte à 47 120 € HT / 56 544 € TTC.

Compte-tenu du fait qu'il n'y a eu qu'une seule offre, la réunion prévue pour l'analyse et le classement des offres n'a finalement pas eu lieu.

L'offre a été transmise aux 3 CdC pour analyse, et une demande de complément d'informations a été faite le 5 juin. SOLIHA a apporté ce complément d'information le 14 juin.

La demande de complément d'information portait sur la méthode utilisée pour réaliser les enquêtes prévues (auprès d'habitants, d'occupants, de syndics), ainsi que les diagnostics tests de biens immobiliers. Le travail sur les pôles du PETR a été confirmé. Le devis estimatif a été précisé.

De façon générale, l'offre de SOLIHA répond correctement au cahier des charges de notre consultation, et propose une mission classique d'étude pré-opérationnelle.

Un Comité de Pilotage de l'étude sera mis en place. Il se réunira 4 fois pendant l'étude.

Des enquêtes de terrain et des tests opérationnels sur la rénovation de logements seront réalisés durant la phase de diagnostic. Les volets « habitat indigne », « lutte contre la précarité énergétique », « adaptation au vieillissement et au handicap », « revitalisation des polarités », sont bien pris en compte. L'étude pré-opérationnelle abordera pour chacune des 3 CdC : la stratégie d'intervention, les périmètres opérationnels, la proposition de convention et de règlement d'intervention.

Une phase de communication est prévue, permettant de préparer le territoire à la mise en place future de ces OPAH par les CdC.

Les critères de notation inscrits dans le cahier des charges sont les suivants :

- Qualité technique, pour 40 %
- Prix, pour 40 %
- Equipe, pour 10 %
- Délais de réalisation, pour 10 %

L'analyse de l'offre de SOLIHA permettrait d'attribuer les notes suivantes :

- Qualité technique : 17/20, bonne compréhension de la mission
- Prix : 20/20, seule proposition reçue et inférieure au budget prévisionnel
- Equipe : 17/20, bonne équipe complémentaire et expérimentée
- Délais de réalisation : 17/20, conformes à la demande

Total pondéré : 18,2/20

SOLIHA (ex-PACT ARIM + Habitat et Développement) dispose d'une solide expérience en études pré-opérationnelles comme en animation d'OPAH, ainsi que d'une bonne connaissance du territoire du PETR pour avoir déjà réalisé des études (CdC Pays du Haras du Pin, CdC Pays de la Marche / CdC Canton de la Ferté-Fresnel / CdC Vallée de la Risle / Les Aspres, CdC Pays d'Argentan, CdC Pays du Camembert, CdC Région de Gacé, Ville L'Aigle), et animé des OPAH ou le PIG du Merlerault.

Il est rappelé aux membres que chacune des 3 CdC devra être représentée dans le Co Pil de l'étude pour un bon suivi du travail.

Le plan de financement de cette étude serait le suivant :

Coût total supporté par le PETR	56 544 € TTC (47 120 € HT)	100 %
Subvention Etat – ANAH	23 560 € (50 % du coût HT)	41,66 %
Subvention Europe – LEADER	32 984 €	58,33 %
PETR	0 €	0 %

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **De sélectionner SOLIHA – Territoires en Normandie pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), avec une note de 18,2 / 20,**
- **De valider le plan de financement de l'étude,**
- **De solliciter des fonds d'Etat auprès de l'ANAH à hauteur de 23 560 € (50% du coût HT de l'étude),**
- **De solliciter des fonds européens Leader, à hauteur de 32 984 €,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette étude.**

INFORMATION

OBJET : APPEL A PROJETS « VELOS ET TERRITOIRES »

Le Président rappelle que suite à la décision de déposer une candidature du PETR, prise lors du précédent Comité Syndical du 5 février, le PETR a poursuivi le travail sur cet appel à projets avec les 3 CdC, en concertation avec le Département et la DDT.

La candidature du PETR a été déposée auprès de l'ADEME le 22 février, avec une demande de subvention de 200 000 €, pour financer des actions réparties dans les 3 axes prévus :

Axe 1 : Soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables via le financement d'études

- Elaboration d'un Schéma directeur vélo s'appuyant sur les 2 schémas existants des villes pôles
- Etude du traitement des discontinuités et des points durs identifiés, et du passage en site propre sur certaines portions

Axe 2 : Soutenir le développement de l'usage du vélo dans les territoires

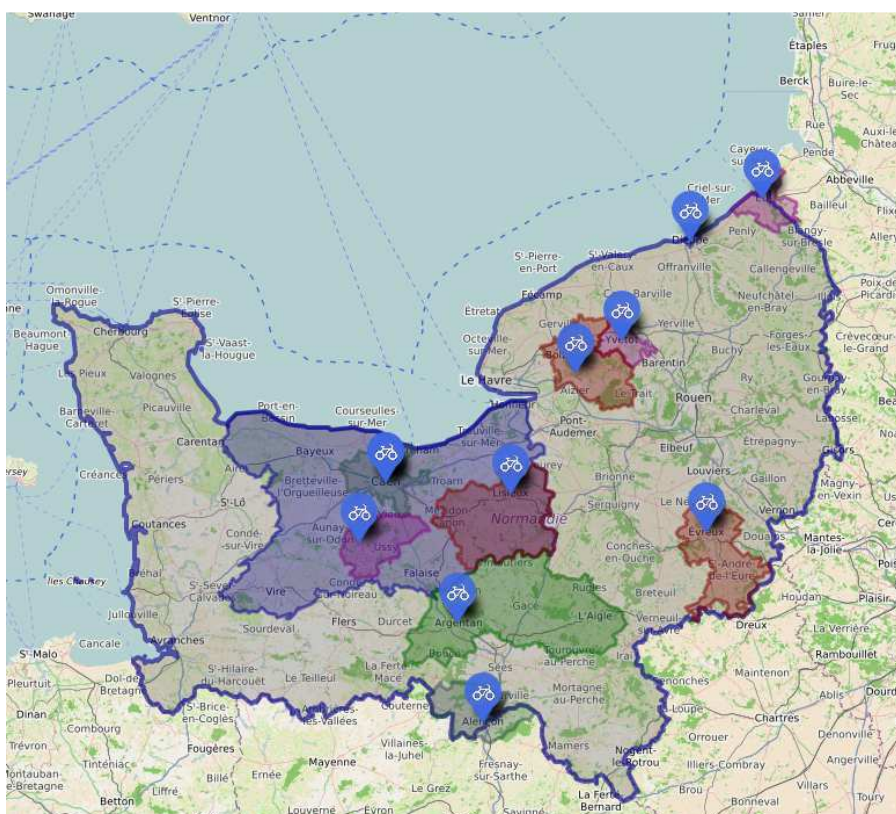
- Actions de sensibilisation aux usages
- Acquisition de parcs de vélos / vélos à assistance électrique
- mise en place de services liés : atelier réparation, signalétique, parking / halte vélos, ...

Axe 3 : Soutenir l'ingénierie territoriale pour mettre en œuvre une politique cyclable intégrée à l'échelle du territoire

- Création d'un poste de chargé de mission Vélo / Mobilités à l'échelle du PETR
- Stagiaire
- Prestations de conseil, événements, ...

Le 11 juin, le PETR a été informé de sa sélection parmi les territoires retenus.

Cependant, compte-tenu des nombreuses demandes déposées et de l'origine des fonds ADEME mobilisés sur cet appel à projets, l'aide attribuée au PETR ne devrait être que de 86 000 €, mobilisée sur les axes 1 et 2. La partie demandée sur l'ingénierie n'est donc pas obtenue.



Lauréats AAP Vélo en région Normandie relevé 2

Filtrer...	
	Lauréats en région Normandie
	AVANT
	Calvados à vélo
	Cycl'YN
	DIÉP-VELOGOLF
	DMDCCVS
	E-CAUX CYCLE
	FCBP
	MOBIVELOS
	PLAN-VELO-EPN
	Vél'Auge
	VELOCINO
	Communautés d'agglomération
	Caux Seine Agglo
	Evreux Portes de Normandie
	Lisieux Normandie
	Communautés de communes
	Cingal-Suisse Normande
	de la Région d'Yvetot
	des Villes Soeurs

Les dépenses d'élaboration du schéma et d'études des discontinuités / points dangereux / passage en site propre, sont donc financées. Le PETR reviendra vers les collectivités pour avancer sur ces points, mais il faudra statuer sur la part d'ingénierie mobilisable par le PETR. Le dispositif « Alvéole » est évoqué. Il permet de financer les stationnements vélos.

7

INFORMATION

OBJET : PROGRAMME EUROPEEN LEADER

Le Président propose ensuite de faire un point d'avancement du programme Leader, un outil financier qui a toute son importance, tant pour les projets des acteurs du territoire, que pour le financement de l'ingénierie du PETR. Le programme européen Leader du PETR est doté d'une enveloppe de fonds européens FEADER de 2 585 089 €.

Depuis 2015, le PETR a sélectionné pour avis de principe de nombreux dossiers.

Le retard pris en début de programmation avec les services instructeurs régionaux et les outils de gestion a commencé à être rattrapé à partir de 2018, et les premiers paiements ont pu être réalisés fin 2018, permettant au territoire d'atteindre sa cible de paiements de fin 2018 et de ne pas perdre de crédits dans le cadre du dégagement d'office.

A ce jour, 15 dossiers ont été payés, pour un montant de 464 980 € soit 18 % de notre dotation Leader. D'autres demandes de paiement sont en cours d'instruction à la Région.

Le Comité de Programmation Leader s'est réuni le 3 avril 2019. Il a acté la programmation de la totalité de la dotation Leader en avis de principe.

Une démarche envers les maîtres d'ouvrage de dossiers dits « dormants » a été approuvée pour débloquent certains dossiers qui n'avancent pas et qui mobilisent des crédits qui pourraient peut-être profiter à d'autres projets.

Enfin, il a été annoncé que le PETR avait obtenu une dotation complémentaire de crédits Leader d'un montant de 143 005 €, portant l'enveloppe Leader globale à 2 728 094 €.

En fonction des prochaines instructions de dossiers par la Région, des éventuels reliquats récupérés sur des dossiers, cette dotation complémentaire pourra permettre de prendre encore quelques dossiers, dont

ceux du PETR pour le financement nécessaire à l'ingénierie du programme Leader, à l'ingénierie de l'OCM, ou d'autres sujets.

Les membres prennent connaissance de quelques réalisations Leader payées, et discutent de quelques idées de projets, comme un projet de ressourcerie.

INFORMATION

OBJET : CONTRAT DE TERRITOIRE

Le Président souhaite faire un autre point sur l'avancement du Contrat de Territoire. Le document final du Contrat de Territoire (dont le protocole avait été signé le 7 janvier 2019 à l'Aigle) a été signé par les Présidents de la Région, du Département, et du PETR en date du 3 mai 2019.

A compter de cette date, les 41 projets inscrits dans ce Contrat doivent faire l'objet d'un dossier de demande de subvention en bonne et due forme déposé auprès de la Région et / ou du Département.

L'équipe du PETR est mobilisée auprès des collectivités maîtres d'ouvrage pour monter ces dossiers et les transmettre aux financeurs.

La Région demande dorénavant que les dossiers soient élaborés sur la base des coûts issus des marchés notifiés et non plus des coûts issus des APS ou APD.

Un point a été présenté sur l'avancement des dépôts de dossiers.

QUESTIONS DIVERSES

SRADDET :

Le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) normand a été arrêté par le Conseil Régional de Normandie lors de l'Assemblée Plénière du 17 décembre 2018.

Par courrier du 17 janvier 2019, conformément à l'article L.4251-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Région a consulté le PETR (établissement public porteur d'un SCOT) sur ce projet.

Par courrier du 13 février, le Président du PETR a transmis au Président de Région l'avis défavorable voté lors du Comité Syndical du 5 février.

L'enquête publique sur le projet de SRADDET est actuellement menée du 16 mai au 21 juin.

L'équipe du PETR a rencontré les commissaires enquêteurs lors de leurs permanences à Argentan le 11 juin, puis à l'Aigle le 12 juin, afin d'appréhender la tendance des avis reçus, et des commentaires apportés durant l'enquête publique.

D'après les commissaires enquêteurs, il devrait y avoir de nombreux ajustements préconisés, dont certains demandés dans l'avis du PETR.

Filière Bois

L'action Prim@bois avait été mise en place par Pays d'Ouche Développement, et poursuivie par le PETR. Un bilan chiffré a été présenté sur ce sujet.

Projet Alimentaire Territorial

Un appel à projets verra le jour à l'automne 2019. Il pourrait permettre de travailler sur les sujets des circuits courts, de l'alimentation dans les cantines / la restauration collective, ...

Les élus marquent un intérêt pour cette thématique. Tout le monde n'est pas au même niveau de réflexion. La CdC Argentan Intercom a initié une réflexion sur le sujet (cuisine centrale en régie). La CdC VAM a encore différents cas sur ses écoles (cantinières ou repas livrés). Quel est l'intérêt des 3 CdC sur un tel sujet ?

Le sujet peut être creusé d'avantage.

En l'absence d'autres questions, le Président clôt la séance à 19 heures.